

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE VEHICULES

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

1 L'ESSENTIEL SUR LA LOA

UNE OPÉRATION SIMPLE

La LOA est une solution de financement qui permet de **louer un véhicule neuf avec la possibilité de l'acheter à l'issue du contrat** à un prix convenu dès le départ.

Avec ce mode de financement, vous ne devenez donc pas immédiatement propriétaire de la voiture dans laquelle vous roulez. Vous louez d'abord le véhicule selon des conditions qui sont définies sur votre contrat de location : montant des loyers, durée des loyers, versement d'un premier apport ou non...

À l'issue de ce contrat, vous pouvez en devenir définitivement propriétaire en levant l'option d'achat, ou changer de voiture, à travers par exemple une nouvelle LOA.

UNE SOLUTION DE FINANCEMENT SOUPLE ET MODULABLE

Vous pouvez choisir :

- > **Votre véhicule** parmi un catalogue multimarques
- > **La durée de financement**, comprise entre 2 et 5 ans
- > **Votre kilométrage**
- > **Vos prestations** en option
- > Le versement ou non **d'un premier apport** (1er loyer majoré) pour réduire les mensualités

2 UN MODE DE FINANCEMENT PARTICULIEREMENT ADAPTÉ SI VOUS SOUHAITEZ :

- > Bénéficier **d'une voiture neuve ou récente**, tout en optimisant votre budget
- > Payer uniquement pour **l'usage de votre véhicule** en définissant la durée et le kilométrage de votre contrat
- > **Avoir le choix en fin de contrat** entre racheter ou restituer votre véhicule

3 LES AVANTAGES

PLUS DE SIMPLICITÉ

- > Vous choisissez votre véhicule parmi un **catalogue multimarques**
- > Vous bénéficiez **de tarifs négociés** par notre partenaire
- > Vous regroupez dans **un seul contrat** le financement du véhicule et ses prestations d'entretien et d'assurance

PLUS DE SERÉNITÉ

- > Vous disposez **en permanence** d'un véhicule récent
- > Les véhicules proposés sont **disponibles immédiatement**
- > Vous avez de la **visibilité** sur votre budget automobile et limitez les frais additionnels

PLUS DE SOUPLESSE

- > Vous pouvez **modifier gratuitement** votre contrat à partir du 13ème mois (durée et kilométrage) ⁽¹⁾

(1) Dans la limite de 2 avenants, payant à partir du 3ème. Voir conditions générales de l'offre.

4 LE FONCTIONNEMENT

1. Sur le simulateur LOA en ligne, vous choisissez :

- Votre véhicule, disponible immédiatement en France continentale, dans un catalogue multimarques
- Votre durée de location (entre 2 et 5 ans), réajustable si besoin
- Votre kilométrage total (dans la limite de 120 000 km)

2. Vous complétez avec les options d'assurances et d'entretien dont vous souhaitez bénéficier

3. BPCE Lease se charge de l'achat du véhicule et des formalités administratives⁽¹⁾. Dès la livraison de votre véhicule, vous bénéficiez d'un loyer mensuel constant.

4. À tout moment, les équipes de BPCE Lease répondent à toutes les demandes relatives à votre contrat : avenant, prestations complémentaires, sinistre...

5. A la fin du contrat, vous pouvez :

- > Racheter votre véhicule au prix convenu dès la signature du contrat (option d'achat)
- > Restituer votre véhicule

5 LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS

Pour plus de sérénité et un service complet, vous pouvez souscrire en option l'une ou plusieurs des prestations suivantes :

- > Un contrat **d'assurance Décès, PTIA, Arrêt de travail**⁽²⁾ couvrant les risques de décès d'invalidité permanente ou d'incapacité temporaire.
- > Un contrat **d'assurance Perte Financière**⁽³⁾ permettant, en cas de destruction totale ou de vol d'un véhicule, de garantir le remboursement du financement au-delà de la prise en charge de votre assurance Dommages
- > Un contrat **d'entretien et ou d'assistance**⁽⁴⁾ avec 3 niveaux de formule au choix

Démarrez votre simulation, dès aujourd'hui sur :

www.loa.banquepopulaire.fr ou www.loa-caisse-epargne.fr

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. – (2) L'assurance Décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie), Arrêt de travail est un contrat de BPCE Vie, Société Anonyme au capital de 144 455 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 349.004.341, Entreprise régie par le Code des Assurances. – (3) L'assurance Perte Financière est un contrat d'AXA Corporate Solutions, Société Anonyme de droit français, régie par le code des Assurances au capital de 190 069 080 € -399 227 354 RCS Paris TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354. - (4) La prestation entretien proposée par BPCE Lease est un contrat souscrit auprès d'OPTEVEN SERVICES SA au capital de 365 878 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 333 375 426 ; siège social : 35-37 rue Louis Guérin-69100 Villeurbanne. La prestation d'assurance proposée par BPCE Lease est un contrat souscrit auprès d'OPTEVEN ASSURANCES SA au capital de 5 335 715 € immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 379 954 886 ; siège social : 35-37 rue Louis Guérin- 69100 Villeurbanne. Société d'assurances régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager